

Barème Tarifaire des prestations de services de Claire C'Immobilier

1. ACCOMPAGNEMENT A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER :

- ❖ jusqu'à 50 000 euros – forfait 5000 euros TTC.
- ❖ 50 001 euros à 100 000 euros 10% TTC
- ❖ 100 001 à 250 000 euros 8% TTC
- ❖ 251 000 à 1 000 000 euros 5% TTC.

Les prestations de conseils pour la mise en vente sont à la charge du vendeur, et cette rémunération sera versée par le Notaire vendeur, lors de la signature de l'acte authentique de vente.

2. ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'UN BIEN IMMOBILIER :

- ❖ 4% TTC si le bien acquis par le Mandant (l'acheteur) a été trouvé par le Mandataire (Claire C'Immobilier) ;
- ❖ 3% TTC si le bien acquis par le Mandant a été trouvé par le Mandant ;
- ❖ 5% TTC si le Mandataire possède un mandat de vente (exclusif ou non) sur le bien acquis par le Mandant, à répartir, le cas échéant, entre le vendeur et le Mandant.

Si le Mandataire confie un Mandat de Vente Exclusif au Mandataire, alors la commission sur le Mandat de Recherche est réduite à 2% TTC.

3. ESTIMATION GRATUITE

Cet avis de valeur ne constitue pas une expertise, n'a donc pas de valeur pour une succession ou pour le calcul de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ou devant un tribunal.

4. LOCATIONS pour baux encadrement par la Loi ALUR (hors Bail résidence Secondaire).

- ❖ **PROPRIETAIRE** : 1 mois de Loyer charges comprises comprenant les frais d'entremise et de négociation, les frais de visite et de constitution et rédaction du bail **12€/m²** - l'état des lieux **3€/m²**
- ❖ **LOCATAIRE** : Les frais de visite, constitution et rédaction du bail (dans la limite payé par le propriétaire) **12€/m** - les frais d'état des lieux **3€/m²**